F

联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Trente-sixième session

19-21 octobre 2020[1]

Commerce agricole dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes: situation actuelle, défis et possibilités[2]

Résumé

Le présent document contient une analyse technique des tendances du commerce agroalimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes. En dépit de l'hétérogénéité des caractéristiques propres à chaque sous-région en la matière, de nombreux pays partagent une forte dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de produits de base à exporter et/ou d'un nombre limité de destinations pour les exportations, mais aussi de fournisseurs pour leurs importations. Ils se trouvent ainsi en position de vulnérabilité et ressentent d'autant plus fortement les chocs survenant sur les marchés internationaux. L'exploitation de nouveaux débouchés commerciaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, aiderait à atténuer cette vulnérabilité. Une intégration commerciale encore embryonnaire dans certaines sous-régions d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi qu'un degré élevé de complémentarité de leurs structures commerciales suggèrent qu'il est possible de conclure de multiples accords commerciaux et de développer les flux d'échanges à l'échelle régionale. Ce renforcement de l'intégration commerciale entre certains groupes de pays de la région aurait pour effet de stimuler le commerce agroalimentaire et la diversification des partenaires commerciaux.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale est invitée à:

- Appeler les gouvernements à promouvoir l'intégration régionale en exploitant les atouts propres à chaque pays conformément aux dispositions des instruments régissant le commerce multilatéral, dans le but de développer les flux commerciaux, de réduire la vulnérabilité et la

[1] Session initialement prévue du 27 au 29 avril 2020 à Managua (Nicaragua).

[2] Le présent document est un résumé d'une étude de la FAO réalisée par la Division du commerce et des marchés (EST) en collaboration avec le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (RLC). À des fins de communication et de diffusion, l'ensemble des références, citations bibliographiques et appendices figurant dans l'étude en question, ainsi que les autres éclaircissements et références à cette étude, n'ont pas été inclus. On pourra les consulter dans la version intégrale de l'étude, intitulée *Agricultural Trade of the Latin American and the Caribbean (LAC) Region: Issues and Challenges,* à paraître en 2020.

dépendance en matière de commerce, et de diversifier l'origine des importations et les destinations des exportations.

- Réaffirmer les engagements pris sur le plan national à l'appui de la production agroalimentaire et promouvoir des améliorations s'agissant de la productivité, en favorisant la participation des petits et moyens producteurs aux chaînes de valeur et aux échanges commerciaux internationaux dans le secteur agroalimentaire.
- Exhorter les gouvernements à accélérer l'application des accords commerciaux régionaux et multilatéraux, en mettant particulièrement l'accent sur la réduction des obstacles non tarifaires au commerce agricole et sur la diminution du coût des transactions sur les marchés internationaux.
- Prier la FAO d'établir régulièrement des analyses des marchés alimentaires régionaux, d'appuyer l'utilisation d'outils d'information relative aux marchés pour rendre ceux-ci plus transparents, de faciliter le dialogue public-privé afin d'améliorer la gouvernance du commerce international, et de fournir une assistance technique aux fins du renforcement des capacités institutionnelles intéressant le commerce aux niveaux régional et national.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale
RLC-Conferencia@fao.org

I. Le commerce agricole dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes: aperçu général

1.1 Objectif et introduction

1. En Amérique latine et aux Caraïbes, les caractéristiques du commerce agroalimentaire varient d'une sous-région à une autre. Les pays d'Amérique du Sud sont exportateurs nets de produits agroalimentaires, à l'exception de la République bolivarienne du Venezuela et du Suriname; les pays des Caraïbes sont des importateurs nets; la plupart des pays mésoaméricains sont des exportateurs nets de produits agricoles, à l'exception d'El Salvador et du Panama. En conséquence, les échanges commerciaux internationaux donnent lieu à divers types de vulnérabilité, de dépendance et de priorités. En réponse à une demande du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), la FAO a réalisé une analyse de cette situation et de ses incidences possibles, compte tenu du contexte économique et géopolitique, qui comprend notamment un aperçu général des tendances historiques du commerce agricole dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes[3], des défis actuels et des possibilités offertes pour l'avenir.

2. Le présent document contient une analyse technique des tendances du commerce agroalimentaire dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Toutefois, il n'aborde pas en détail la problématique de la pandémie de covid-19, car cette crise est en cours d'évolution, et une analyse technique d'ensemble de ses incidences ne reposerait que sur des estimations. Pour les dernières projections et recommandations en date au sujet des incidences de la covid-19 sur les systèmes agroalimentaires, la FAO recommande la lecture de ses bulletins hebdomadaires et autres publications récentes.

1.2 Résultats commerciaux

3. Ces vingt dernières années, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a connu une progression régulière de son excédent commercial dans le secteur agricole[4], passé de 26 milliards d'USD en 2000 à près de 138 milliards d'USD en 2019 (figure 1), le montant total des exportations s'établissant au départ à 45 milliards d'USD pour atteindre 193 milliards d'USD en 2019; quant au montant total des importations, il est passé de 20 milliards d'USD en 2000 à 55 milliards d'USD en 2019. Toutefois, en termes de volume, tant les exportations que les importations se sont stabilisées et un léger recul a même été enregistré depuis les niveaux records de 2011-2012.

4. La crise mondiale de 2008-2009 a provoqué la plus forte chute des exportations et des importations jamais enregistrée en Amérique latine et aux Caraïbes, en valeur comme en volume, et elle a été suivie d'une période de relèvement extraordinaire qui a vu bondir le prix des produits de base entre 2010 et 2012. Partant, depuis 2000 et jusqu'en 2019, les résultats du commerce agroalimentaire dans la région ont suivi une évolution en dents de scie, des périodes d'expansion (2000-2008, 2010-2012) alternant avec des périodes de déclin (2008-2009, 2019) ou de stagnation (2011-2018). Bien que le large excédent commercial du secteur agroalimentaire en fasse ressortir l'importance, en raison des recettes d'exportation et des emplois qu'il génère, il suggère aussi que ce secteur est victime d'une instabilité due à l'exposition aux chocs des marchés et que les exportations ne sont pas aussi vigoureuses qu'on pourrait le croire.

[3] Les pays inclus dans l'analyse de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sont les suivants: Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du). Les groupements sous-régionaux sont mentionnés dans la version intégrale de l'étude (*ibid.*).

[4] La définition du commerce agricole utilisée tout au long du présent document suit la convention adoptée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Sauf mention contraire, les données commerciales utilisées ont été téléchargées du site web de la base de données statistiques de l'ONU sur le commerce des marchandises (Comtrade).

Figure 1: Résultats commerciaux obtenus par l'Amérique latine et les Caraïbes en tant que région

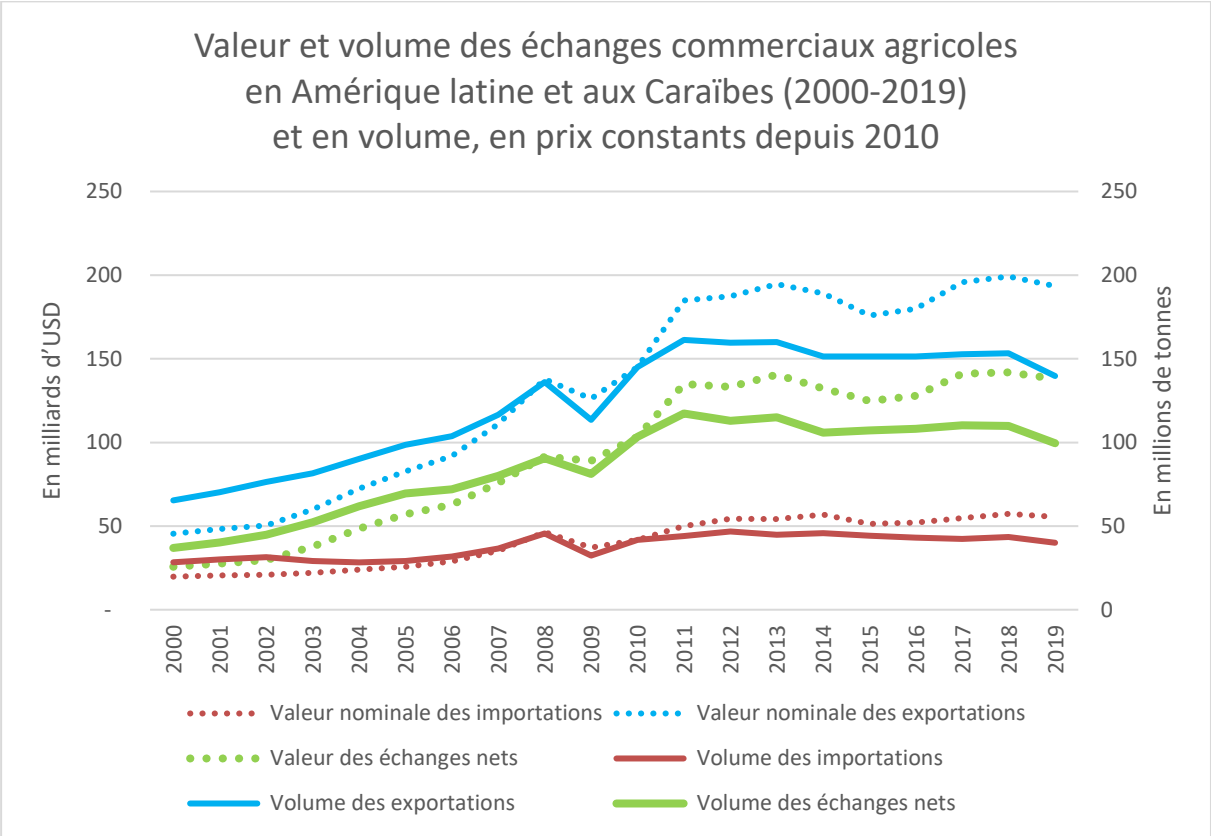

Source: Calculs réalisés sur la base de FAOSTAT.

1.3 Structure des échanges commerciaux, par pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes

5. Dans une large mesure, l'excédent commercial réalisé dans le secteur agricole n'est le fait que de quelques pays de la région. Le plus important exportateur net de biens agricoles est le Brésil, tant au niveau régional qu'à l'échelle mondiale. C'est également au Brésil qu'a été enregistrée la croissance la plus rapide des exportations agricoles nettes – de 10 milliards d'USD en 2000 à 72 milliards d'USD en 2019. Vient ensuite l'Argentine, avec un excédent net de 30 milliards d'USD en 2019, sachant toutefois que le taux de croissance y a été beaucoup plus modéré ces vingt dernières années que durant la période immédiatement antérieure. Les autres pays de la région présentant un excédent commercial agricole notable incluent le Mexique (10,6 milliards d'USD), le Chili (5,4 milliards d'USD), le Pérou (5,1 milliards d'USD), l'Équateur (4,9 milliards d'USD), le Paraguay (4,1 milliards d'USD) et l'Uruguay (3,4 milliards d'USD).

6. Dans les Caraïbes, les importateurs nets les plus notables sont la République dominicaine, la Jamaïque, la Barbade et Trinité-et-Tobago. À l'exception d'El Salvador et du Panama, la plupart des pays d'Amérique centrale enregistrent un excédent commercial modéré.

1.4 Structure des échanges commerciaux, par produits

7. Les produits végétaux et de l'élevage contribuent à l'excédent commercial des pays d'Amérique latine et des Caraïbes; les exportations de viande représentent 15,8 pour cent du total

mondial[5], celles des graines oléagineuses et des tourteaux 41,6 pour cent et 51 pour cent, respectivement[6], et le café 33,3 pour cent – 5 des 10 premiers exportateurs de café appartiennent à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes[7]. Les exportations de fruits et de légumes contribuent également à l'excédent commercial enregistré dans la région (près de 33,5 milliards d'USD entre 2017 et 2019[8]).

8. Si la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est devenue la plus importante exportatrice mondiale de produits agricoles, certains pays sont néanmoins des importateurs nets, qui font souvent appel à des flux intrarégionaux. S'agissant des céréales, par exemple, le Marché commun du Sud (MERCOSUR) est le principal fournisseur de la région[9], et nombre de pays importent du blé de l'Argentine.

II. Le commerce agricole dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes: défis et possibilités

9. La libéralisation du commerce offre la possibilité d'élargir le rayon d'action au-delà des frontières nationales, mais une dépendance élevée vis-à-vis du commerce agricole (par rapport à l'ensemble des échanges commerciaux), d'une gamme limitée de produits exportés ou d'un nombre réduit de partenaires commerciaux peut rendre les pays plus vulnérables aux chocs survenant sur les marchés internationaux – parce qu'ils s'exposent davantage, par exemple, à un risque de déclin potentiellement brutal de leurs recettes d'exportation ou à une augmentation subite et élevée de la facture de leurs importations. Les chocs peuvent résulter d'une brusque réorientation des politiques commerciales, de problèmes sanitaires (comme les incidences de la pandémie de covid-19 ou de la peste porcine africaine – PPA) et phytosanitaires (souche de la race tropicale 4 – TR4) à l'échelle mondiale, de fluctuations des taux de change ou d'une évolution des conditions climatiques. Par exemple, la part élevée des exportations agricoles par rapport au total des exportations du Guatemala (52 pour cent en 2017-2019), l'accent qui y est mis fortement sur une gamme limitée de produits (banane, café et sucre représentent 42 pour cent des exportations agricoles) et la dépendance de ce pays vis-à-vis d'un nombre réduit de marchés (55 pour cent de l'ensemble des exportations agricoles sont destinés à trois marchés) le rendent vulnérable à l'évolution de la conjoncture des marchés agricoles à l'échelle mondiale, voire aux changements ayant des répercussions sur l'une ou l'autre des destinations principales de ses exportations (par exemple les États-Unis d'Amérique).

10. À un autre niveau, la vulnérabilité tient parfois à la proportion élevée de cultures permanentes parmi les exportations de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ce qui a pour effet de réduire la flexibilité en réaction aux chocs et la réactivité d'ensemble au niveau de l'offre, ou de contribuer à des fluctuations caractéristiques du cours de ces produits. Les chocs qui se prolongent tiennent les agriculteurs prisonniers d'un produit donné et, compte tenu de la part élevée des frais fixes dans le coût total de la production, les contraignent à poursuivre celle-ci, même lorsque les prix tombent à un niveau inférieur à celui du coût total de production. Un exemple parfait en est donné par la production de café en Colombie.

2.1 La dépendance vis-à-vis du commerce agricole

A. Exportations

11. Nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont fortement dépendants de l'agriculture pour leurs recettes d'exportation, les pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale étant

[5] Le Brésil totalise 41,5 pour cent des exportations de viande bovine, 47,7 pour cent des exportations de viande de porc et 83,9 pour cent des exportations de chair de volaille.
[6] Y compris les exportations de soja, le Brésil et l'Argentine arrivant en première place.
[7] Brésil, Colombie, Honduras, Pérou et Guatemala.
[8] Le Mexique est le principal exportateur net de fruits et légumes (12,8 milliards d'USD), suivi par le Chili (5,4 milliards d'USD), l'Équateur (3,0 milliards d'USD) et le Pérou (3,0 milliards d'USD).
[9] En 2017, le Brésil a importé d'Argentine plus de 5 millions de tonnes de blé – près de la moitié de sa consommation.

particulièrement concernés. La figure 2 présente une comparaison du degré d'exposition des pays d'Amérique latine et des Caraïbes entre 2000 et 2002 et entre 2017 et 2019, le seuil maximal correspondant à un pourcentage supérieur à 60 pour cent du total des recettes d'exportation; il apparaît que la dépendance des pays membres du MERCOSUR s'accroît depuis vingt ans et qu'ils comptent parmi ceux qui sont le plus exposés. L'étendue de cette dépendance atteint 64 pour cent au Paraguay et 50 pour cent en Uruguay. Les trois principaux acheteurs du Paraguay absorbent 51 pour cent de ses exportations (tableau 2). En Uruguay, 55 pour cent des exportations agricoles sont constitués de seulement trois produits (tableau 1) et 55 pour cent se répartissent entre trois pays seulement (tableau 2).

Figure 2: Part de l'agriculture dans les recettes tirées de l'exportation de marchandises

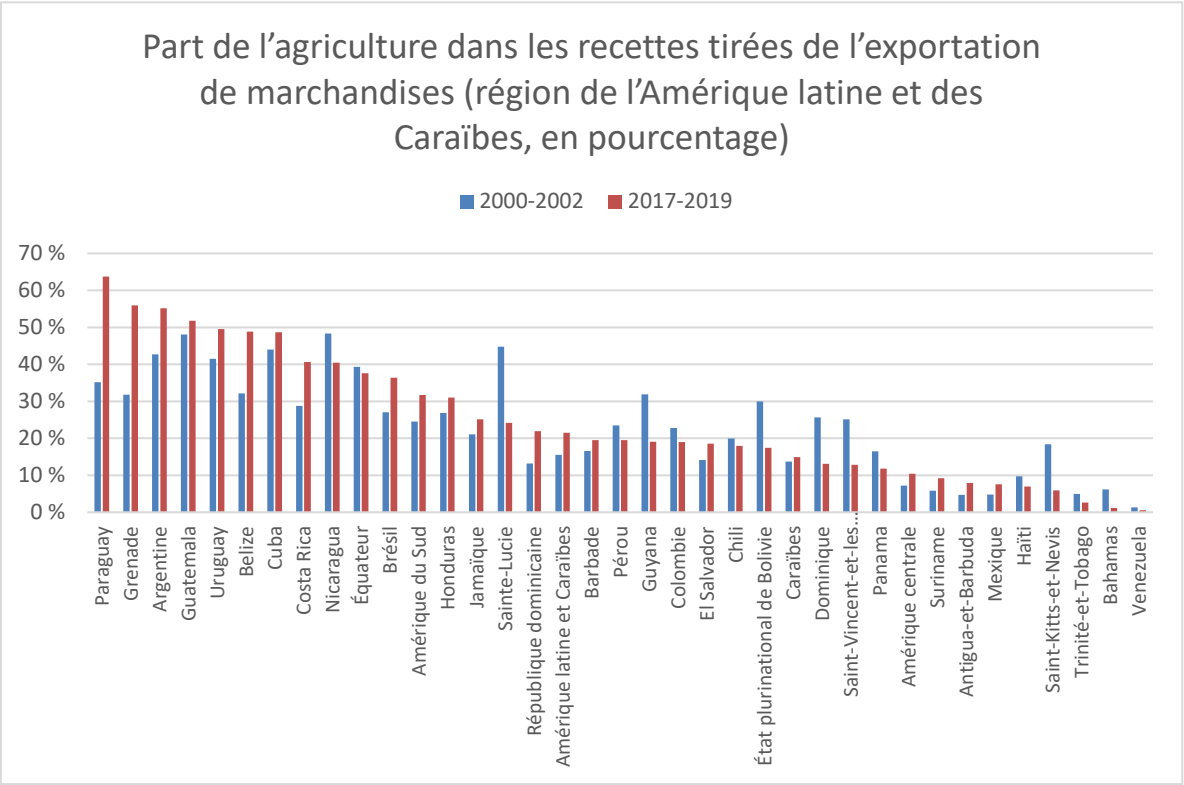

Source: Calculs réalisés sur la base de FAOSTAT.

12. Lorsqu'une proportion élevée des recettes d'exportation d'un pays est tirée de l'agriculture et d'une gamme très limitée de produits agricoles, son économie est exposée à des chocs susceptibles de survenir dans tel ou tel pays de destination ou marché mondial de produits de base. De tels chocs, ou des récessions prolongées, peuvent avoir un impact macroéconomique direct, lui-même susceptible d'avoir des répercussions sur le solde des paiements courants du pays concerné, sur la croissance de son produit intérieur brut (PIB), sur son taux d'inflation, voire sur les taux de change[10].

13. La vulnérabilité liée au commerce peut également avoir des répercussions sur le marché du travail de la région et, par voie de conséquence, sur les flux migratoires. Une baisse prolongée du prix de produits nécessitant une main-d'œuvre importante (café, fruits et légumes) peut tirer vers le bas les rémunérations et conduire à un moindre respect des normes du travail, ce qui est susceptible d'entraîner une migration des zones rurales vers les zones urbaines, et en dernier ressort vers d'autres pays. Les facteurs susceptibles de déclencher une chute des cours peuvent tenir aux marchés eux-mêmes, par exemple une demande proche de la saturation, ou résulter d'une pandémie qui entraîne un fléchissement de la demande; de certaines politiques, par exemple l'imposition de restrictions aux importations; de conflits commerciaux à l'étranger. *A contrario*, la région peut

[10] On dit souvent des monnaies de ces pays qu'elles sont tributaires des produits de base (Yu-chin et Rogoff, 2003).

bénéficier de certains chocs spécifiques externes. Le conflit commercial entre les États-Unis d'Amérique et la Chine, par exemple, est devenu une aubaine pour les fournisseurs latino-américains de soja, qui sont en mesure de combler le manque provoqué par les politiques restrictives de la Chine en matière d'importation. Néanmoins, en dépit des avantages que les exportateurs d'Amérique latine et des Caraïbes peuvent tirer de ce différend, les divers types de dépendance commerciale se traduisent par une vulnérabilité financière et politique, qui a des incidences négatives sur la croissance et sur le développement régulier des pays.

14. La pandémie de covid-19 menace d'avoir des répercussions sur les marchés agroalimentaires, en ce qu'elle entraîne une diminution de la demande mondiale de produits secondaires qui génèrent des recettes d'exportation importantes pour de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes[11]. La chute de la demande d'importation de lait a ainsi entraîné un recul de 4 pour cent des exportations de produits laitiers, on s'attend à ce que la demande de crevettes accuse une contraction de 15 pour cent en 2020, et les cours des produits carnés ont diminué de 8,6 pour cent en raison des mesures liées à la covid-19 et d'un net déclin de la demande d'importation[12]. La demande mondiale de tels produits ne devrait pas se relever en 2020 compte tenu des projections actuelles qui tablent sur une récession – selon les estimations, la croissance économique devrait céder 5,2 pour cent à l'échelle mondiale et 7,2 pour cent dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la plus touchée dans le monde en développement[13]. Les pays dont les exportations se concentrent sur un nombre réduit de produits seront plus touchés si la demande de tel ou tel produit diminue et si aucune reprise n'est perceptible en raison d'une récession prolongée.

B. Importations

Figure 3. Part des recettes d'exportation consacrée aux importations de produits agricoles (à l'exception du tourisme)

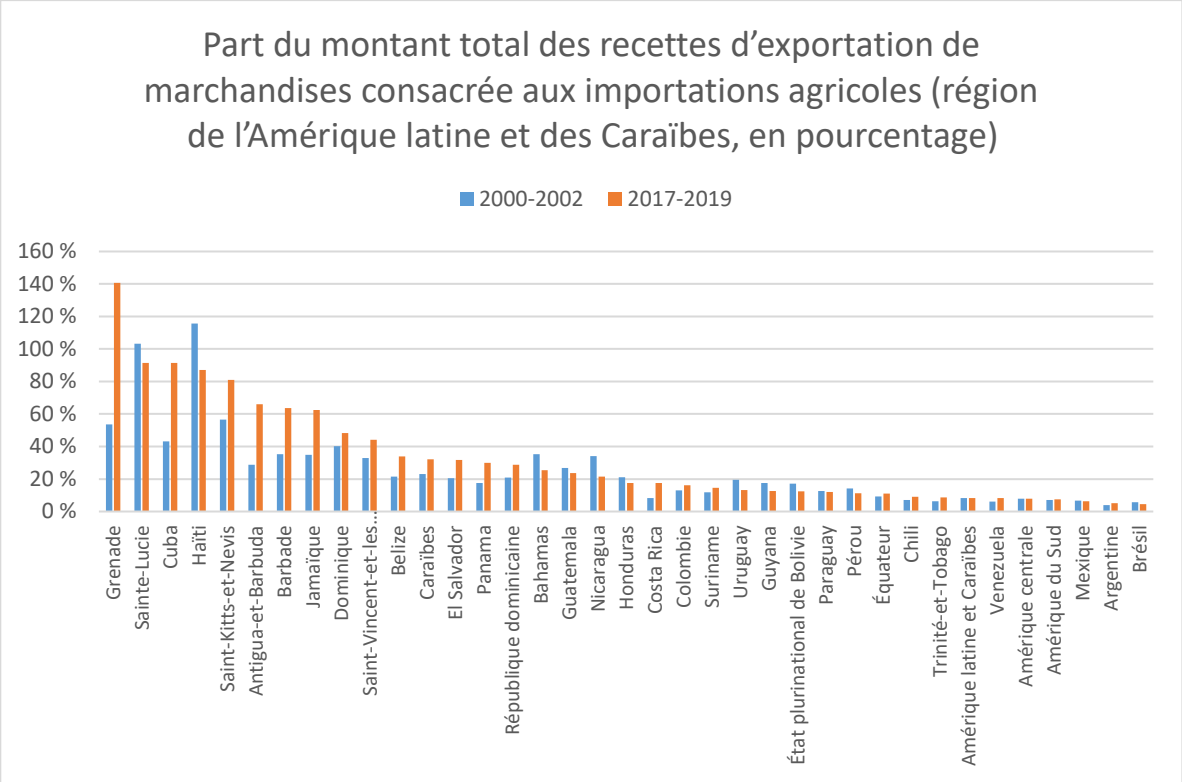

Source: Calculs réalisés sur la base de FAOSTAT.

[11] FAO, *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020*.
[12] FAO, *Perspectives de l'alimentation 2020*.
[13] Banque mondiale, 2020.

15. La part des recettes d'exportation que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dépensent au titre des importations agricoles est relativement faible – de 2017 à 2019, elle ne s'élevait qu'à 8,4 pour cent. Mais elle varie d'une sous-région à l'autre. En Mésoamérique, elle est comprise entre 6 pour cent (au Mexique) et 30 pour cent (au Panama), et si la majorité des pays d'Amérique du Sud consacrent une part très réduite de leurs recettes d'exportation au financement de leurs importations de produits alimentaires et agricoles, cette part dépasse en moyenne 32 pour cent aux Caraïbes et 80 pour cent dans les petites îles des Caraïbes (figure 3).

16. Aux Caraïbes en particulier, la part des recettes d'exportation consacrée aux importations agroalimentaires diminue notablement lorsque le tourisme est pris en considération. En effet, les pays importateurs nets dépendent des recettes en devises tirées du tourisme pour financer leurs importations de produits alimentaires. Le fait d'être tributaires des échanges commerciaux se traduit par une vulnérabilité apparue très clairement depuis le déclenchement de la crise de la covid-19, puisque la chute des recettes du secteur du tourisme, à l'arrêt, met aujourd'hui en péril la sécurité alimentaire des populations de ces pays[14].

2.2 La dépendance vis-à-vis de certains produits et de certains pays

17. Nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes dépendent également d'un nombre relativement limité de produits agricoles qui constituent une proportion importante du montant total de leurs recettes d'exportation, ce qui les rend vulnérables à l'évolution de la conjoncture des marchés internationaux. Ces formes de dépendance sont exprimées à l'aide de l'indice de concentration des exportations et des importations (tableau 1). En règle générale, l'indice de concentration des exportations des petits États et des petits États insulaires atteint un niveau très élevé, ce qui est souvent le reflet de la nécessité de réaliser des économies d'échelle dans un environnement territorial limité, d'où une spécialisation plus pointue de la production et des échanges commerciaux. S'agissant des importations, les indices de concentration sont moins élevés, car la moindre diversification de la production rend nécessaire d'importer une grande variété de produits. Toutefois, on note des différences marquées d'un pays à l'autre de la région, car les plus vastes d'entre eux affichent des indices de concentration des exportations élevés. Les trois produits les plus exportés par le Brésil, à savoir le soja, le sucre et la chair de volaille, représentent la moitié du total des exportations agricoles du pays. Les trois produits les plus exportés par la Colombie, dont le café et la banane, représentent 66 pour cent du total des exportations; la banane arrive en tête des exportations agricoles en Équateur et au Suriname.

[14] CNUCED (24 avril 2020). Impact of COVID-19 on tourism in small island developing states. Consulté à l'adresse suivante: https://unctad.org/en/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=2341.

Tableau 1. Dépendance vis-à-vis de certains produits: indices de concentration des exportations et des importations de produits agricoles, mesurés à l'aune des trois produits arrivant en tête de classement (au titre des vingt dernières années)

	2000	2019	2000	2019
Pays	**Importations**		**Exportations**	
Antigua-et-Barbuda	22 %	27 %	59 %	89 %
Argentine	17 %	54 %	40 %	46 %
Bahamas	15 %	22 %	76 %	73 %
Barbade	12 %	17 %	66 %	91 %
Belize	27 %	34 %	83 %	75 %
Bolivie (État plurinational de)	40 %	36 %	56 %	64 %
Brésil	36 %	26 %	39 %	48 %
Chili	26 %	24 %	42 %	35 %
Colombie	29 %	32 %	72 %	66 %
Costa Rica	30 %	21 %	56 %	49 %
Cuba	38 %	41 %	88 %	93 %
Dominique	23 %	39 %	71 %	75 %
El Salvador	19 %	22 %	65 %	40 %
Équateur	36 %	45 %	72 %	72 %
Grenade	25 %	38 %	84 %	80 %
Guatemala	26 %	22 %	61 %	42 %
Guyana	30 %	24 %	93 %	87 %
Haïti	40 %	48 %	74 %	84 %
Honduras	24 %	23 %	70 %	63 %
Jamaïque	17 %	19 %	46 %	45 %
Mexique	20 %	25 %	30 %	29 %
Nicaragua	18 %	22 %	54 %	45 %
Panama	21 %	18 %	62 %	44 %
Paraguay	40 %	32 %	65 %	56 %
Pérou	42 %	33 %	70 %	36 %
République dominicaine	35 %	24 %	58 %	63 %
Sainte-Lucie	21 %	26 %	90 %	71 %
Saint-Kitts-et-Nevis	22 %	29 %	90 %	90 %
Saint-Vincent-et-les Grenadines	33 %	50 %	73 %	73 %
Suriname	25 %	26 %	76 %	78 %
Trinité-et-Tobago	20 %	17 %	42 %	63 %
Uruguay	31 %	39 %	44 %	55 %
Venezuela (République bolivarienne du)	25 %	37 %	24 %	71 %

Source: Calculs réalisés sur la base de FAOSTAT.

18. La plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes s'en remettent également à un nombre très limité de partenaires et cette concentration est élevée en comparaison des niveaux observés à l'échelle internationale (tableau 2)[15]. La plupart des pays de la région reçoivent plus de 50 pour cent de leurs importations de trois fournisseurs à peine et nombre d'entre eux expédient plus de 50 pour cent de leurs exportations vers trois destinations. Ces dix-neuf dernières années, on a observé un développement hétérogène d'une sous-région à l'autre. La moitié des pays ou presque ont accru leur dépendance vis-à-vis de certaines destinations pour leurs exportations et de certaines sources pour leurs importations, alors qu'on a observé une légère diminution de cette dépendance dans l'autre moitié des pays. D'une manière générale, une forte dépendance peut accroître la vulnérabilité des pays aux chocs, comme ceux qui ont été provoqués par la pandémie de covid-19, ce qui a des répercussions négatives sur la demande mondiale d'exportations et crée des goulots d'étranglement logistiques menaçant la continuité des importations de produits alimentaires.

Tableau 2. Dépendance, par pays: indices de concentration, mesurés à l'aune des trois destinations préférées pour les exportations et des trois sources préférées pour les importations[16]

	2000	2019	2000	2019
Pays	**Importations**		**Exportations**	
Antigua-et-Barbuda	75 %	89 %	70 %	87 %
Argentine	60 %	69 %	49 %	38 %
Bahamas	95 %	89 %	94 %	94 %
Barbade	65 %	81 %	55 %	90 %
Belize	80 %	58 %	86 %	81 %
Bolivie (État plurinational de)	57 %	66 %	67 %	66 %
Brésil	69 %	65 %	60 %	54 %
Chili	60 %	51 %	55 %	59 %
Colombie	53 %	59 %	76 %	72 %
Costa Rica	63 %	60 %	83 %	67 %
Cuba	71 %	61 %	78 %	78 %
Dominique	58 %	83 %	76 %	90 %
El Salvador	68 %	66 %	71 %	59 %
Équateur	55 %	46 %	66 %	60 %
Grenade	72 %	77 %	68 %	84 %
Guatemala	61 %	65 %	65 %	55 %
Guyana	74 %	66 %	86 %	88 %
Haïti	73 %	65 %	94 %	89 %
Honduras	73 %	64 %	83 %	76 %
Jamaïque	69 %	74 %	77 %	89 %
Mexique	88 %	85 %	87 %	85 %
Nicaragua	64 %	54 %	75 %	67 %
Panama	65 %	61 %	70 %	62 %
Paraguay	75 %	78 %	71 %	51 %

[15] On trouvera une analyse détaillée des données relatives à la concentration par produits et par sources dans l'étude complète (*Agricultural Trade of the Latin American and the Caribbean (LAC) Region: Issues and Challenges*) à paraître en 2020.

[16] Outre les indices de concentration mesurés à l'aune de trois éléments de référence, les indices calculés à l'aune de cinq et de sept éléments de référence sont disponibles dans l'étude complète (*ibid.*).

Pérou	58 %	52 %	63 %	71 %
République dominicaine	84 %	71 %	95 %	92 %
Sainte-Lucie	64 %	81 %	87 %	94 %
Saint-Kitts-et-Nevis	81 %	89 %	86 %	84 %
Saint-Vincent-et-les Grenadines	72 %	90 %	64 %	98 %
Suriname	82 %	74 %	90 %	95 %
Trinité-et-Tobago	62 %	68 %	49 %	76 %
Uruguay	67 %	76 %	49 %	55 %
Venezuela (République bolivarienne du)	57 %	58 %	75 %	69 %

Source: Calculs réalisés sur la base de FAOSTAT.

2.3 Choix de privilégier un petit nombre de destinations pour les exportations

19. Les exportations vers la Chine, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne sont pour une large part constitutives de l'excédent commercial régional enregistré dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (figure 4). L'importance que revêtent ces trois destinations pour les exportations agricoles de la région a été renforcée par les multiples arrangements commerciaux préférentiels conclus par certains pays ou groupements régionaux[17]. Sur la base de la valeur brute des échanges, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Mexique et le Pérou expédient plus de la moitié de leurs exportations agricoles vers la Chine, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne. Une fois conclues les négociations en cours entre le MERCOSUR et l'Union européenne, on prévoit que les échanges entre ces régions s'accroîtront encore, le nouvel arrangement venant s'ajouter aux accords existants entre la Communauté des Caraïbes, l'Amérique centrale, la Communauté andine et l'Union européenne.

[17] On trouvera dans l'étude complète une liste des accords commerciaux régionaux et des unions douanières avec des partenaires extérieurs, ainsi qu'un point plus précis sur les accords commerciaux intrarégionaux.

Figure 4: Principales destinations privilégiées par les exportateurs de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes

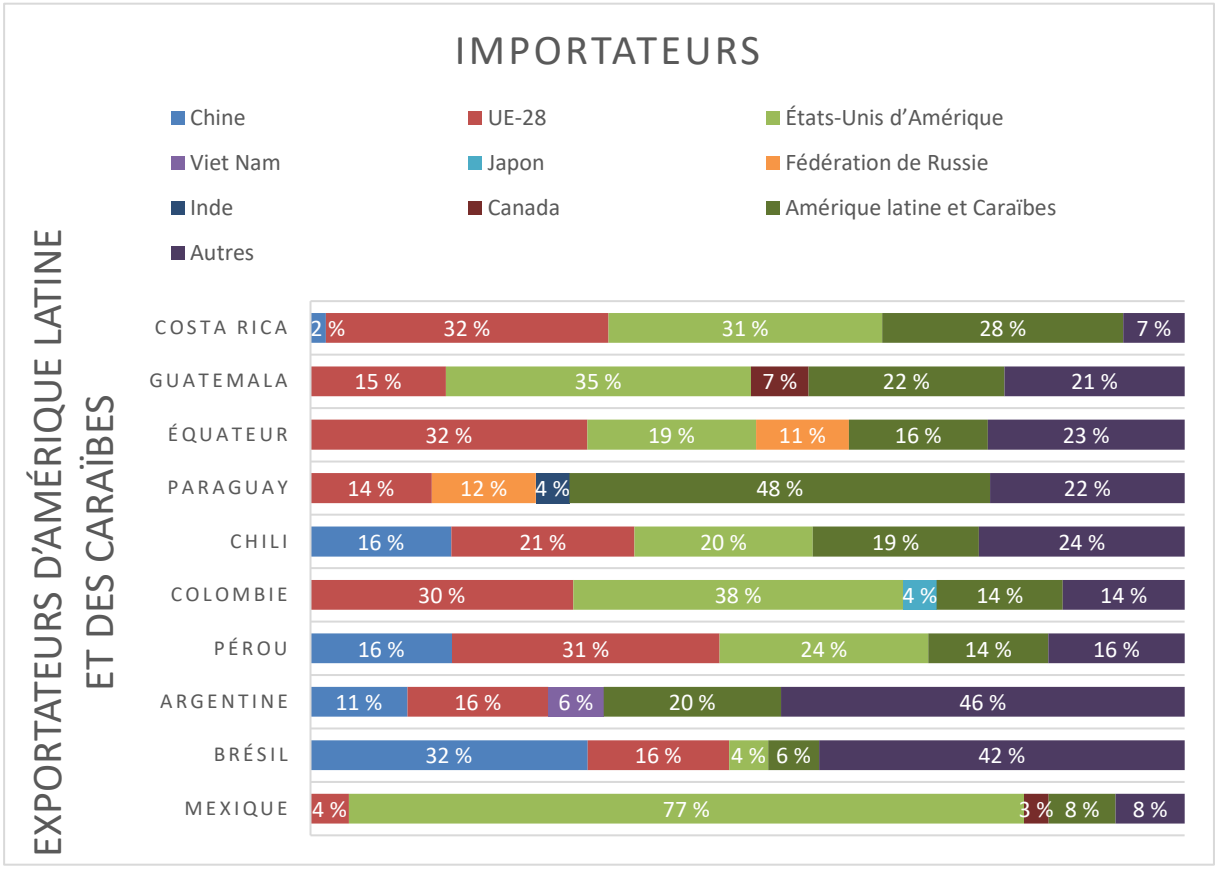

Source: Calculs réalisés sur la base de FAOSTAT.

III. Défis à relever, possibilités offertes

20. Une dépendance élevée vis-à-vis de l'agriculture, d'un certain nombre de produits et d'un nombre limité de marchés à l'extérieur de la région pose des problèmes qui doivent être réglés. En principe, il existe des options permettant de pérenniser de manière plus efficace une forte dépendance, ainsi que des options pour y remédier. Si la première hypothèse est retenue, on peut prendre des mesures comme l'amélioration de l'accès à des outils de gestion des risques; si la seconde est retenue, on envisagera de diversifier les modes de production et les destinations des exportations – pour y parvenir, on mesurera les chevauchements des structures de production et des échanges commerciaux en utilisant, en guise d'indicateur principal, la distance de variation totale (DVT)[18].

[18] La DVT est fréquemment utilisée pour mesurer le degré de similarité de structures complexes, comme les tendances en matière de commerce et de production. La mesure de la similarité des exportations δ pour deux pays donnés π et π' et un maximum de 763 produits agricoles vendus se présente comme suit: $\delta(\pi, \pi') \coloneqq 1 - \frac{1}{2}\sum_{1}^{763}|\pi_i - \pi_i'|$. Il en résulte une matrice symétrique des coefficients de chevauchement qui rend compte des chevauchements existants entre les exportations réalisées par une paire donnée de pays. La DVT est comprise entre zéro et un. Lorsqu'elle est égale à un, les structures se chevauchent parfaitement; lorsqu'elle est égale à zéro, elles sont entièrement différentes. Des valeurs élevées de DVT signalent une similarité élevée et donc une concurrence très rude entre deux pays constitutifs d'une paire. Un accord commercial entre deux pays entrant dans cette catégorie est susceptible de conduire à une intensification de cette concurrence, à une baisse des prix et donc à un surplus du consommateur, mais aussi à une diminution du surplus du producteur. En revanche, lorsque la DVT est basse, cela suggère un degré élevé de complémentarité et indique qu'un accord commercial ou une union douanière pourraient être conclus sans perturbations notables pour les producteurs.

21. L'analyse de la DVT à l'échelle de la région donne un aperçu général des tendances en matière de concurrence et de complémentarité. Elle fait apparaître qu'aux Caraïbes, les structures d'exportation sont similaires à hauteur de 70 pour cent, ce qui signifie que tout renforcement de l'intégration commerciale dans la sous-région aurait pour effet d'intensifier la concurrence, avec des incidences négatives pour les producteurs. Il en irait de même pour tout renforcement de l'intégration intrazonale au sein du MERCOSUR, s'agissant en particulier du Paraguay et de l'Argentine, qui présentent un taux de chevauchement des structures d'exportation de 50 pour cent. Toutefois, l'intégration commerciale entre sous-régions ouvrirait de nouvelles perspectives – par exemple, le chevauchement des exportations entre les pays des Caraïbes et ceux qui sont membres du MERCOSUR est relativement faible, aussi l'intégration commerciale entre ces deux entités offrirait-elle la possibilité d'exploiter des complémentarités. Il en irait de même avec les Caraïbes et nombre de pays d'Amérique centrale – bien que les chevauchements y soient en l'occurrence relativement plus élevés. Une comparaison entre le MERCOSUR et les pays d'Amérique centrale suggère que les chevauchements y sont nettement plus marqués, avec un taux de 25 pour cent environ.

22. Le renforcement de l'intégration commerciale intrarégionale est riche de possibilités nouvelles, et ne provoquerait pas de conflit de taille en raison de la complémentarité qui en est la caractéristique, compte tenu des accords commerciaux conclus dans le passé et à condition que l'ensemble des règlements et règles en vigueur soit bien compris et continue d'être appliqué. La FAO propose d'aider les pays à analyser les tendances en matière d'échanges commerciaux et à recenser les possibilités offertes de les renforcer en faisant bénéficier de la présente analyse des partenaires extérieurs à la région, de manière à remédier aux problèmes liés à la dépendance qui procèdent des principaux enjeux commerciaux auxquels la région fait face en raison de sa participation au système d'échanges multilatéral.

IV. Participation des pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes au système commercial multilatéral

23. Les pays de la région font partie du système commercial multilatéral depuis l'entrée en vigueur de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en 1947 et ont contribué à la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

4.1 L'Accord sur l'agriculture

24. Avec la création de l'OMC, l'Accord sur l'agriculture est entré en vigueur le 1er janvier 1995. Il s'agit du principal traité multilatéral juridiquement contraignant réglementant le commerce agricole. Son objectif principal est de corriger les politiques agricoles qui sont une source de distorsions ayant des répercussions sur la production et le commerce, notamment en réglementant le soutien interne et l'application des droits de douane[19].

4.2 Droits de douane

25. Dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le taux des droits de douane qui a été déterminé est souvent inférieur au taux des droits consolidés, d'où un écart considérable entre taux consolidés et taux effectivement appliqués. Cela veut dire que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont plus ouverts aux échanges commerciaux que leurs taux consolidés le suggèrent, mais aussi qu'ils pourraient, si nécessaire, mieux protéger leurs secteurs agricoles respectifs. Par ailleurs, nombre de pays de la région pourraient proposer de réduire encore les taux consolidés lors des prochains cycles de négociation sans pour autant devoir en échange ouvrir leurs marchés de facto. Les taux appliqués dans la région sont tout aussi peu élevés si on les compare à ceux qui sont appliqués par d'autres membres de l'OMC (tableau 4), mais on observe des différences marquées d'un pays à l'autre

[19] FAO, 2017a.

de la région, avec par exemple un taux inférieur à la moyenne au Chili (6 pour cent) et un taux supérieur à la moyenne en Dominique (21,2 pour cent).

26. Pour l'ensemble de la région, le taux moyen des droits consolidés s'élève à 61,47 pour cent, alors que le taux moyen appliqué aux nations les plus favorisées (NPF) ne s'élève qu'à 14,26 pour cent. Cet écart est particulièrement élevé dans les pays des Caraïbes, où il atteint en moyenne plus de 75 pour cent pour la période 2016-2018 (taux consolidé de 92,3 pour cent; taux appliqué de 17,2 pour cent). Étant donné que la plupart des pays des Caraïbes sont des importateurs nets de produits agricoles, le fait d'appliquer des taux inférieurs à la moyenne leur permet de maîtriser leurs dépenses d'importation.

***Tableau 3. Droits de douane dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes – taux des droits consolidés (OMC) et taux appliqués (NPF), en équivalent* ad valorem**

Pays	Année d'application du tarif NPF	Taux des droits consolidés	Taux appliqués aux NPF
Amérique centrale			
Belize	2018	101,30	22,80
Costa Rica	2018	43,20	11,60
El Salvador	2018	42,80	11,80
Guatemala	2017	51,40	
Honduras	2018	32,30	10,30
Mexique	2018	45,00	13,90
Nicaragua	2018	43,70	10,60
Panama	2018	27,40	11,90
Moyenne pour l'Amérique centrale		**48,39**	**13,27**
Amérique du Sud			
Argentine	2018	32,40	10,30
Bolivie (État plurinational de)	2018	40,00	13,10
Brésil	2018	35,40	10,10
Chili	2018	26,10	6,00
Colombie	2018	91,50	14,30
Équateur	2018	25,90	18,10
Guyana	2018	99,70	21,80
Paraguay	2018	33,10	10,00
Pérou	2018	30,90	2,90
Suriname	2018	19,90	18,50
Uruguay	2018	34,10	9,90
Venezuela (République bolivarienne du)	2018	55,80	13,00
Moyenne pour l'Amérique du Sud		**43,73**	**12,33**
Caraïbes			
Antigua-et-Barbuda	2018	104,90	16,30
Bahamas	2018		17,10
Barbade		111,10	
Dominique	2017	112,60	21,20
Grenade	2016	101,20	18,50
Haïti	2016	21,30	16,80
Jamaïque	2016	97,30	19,20

République dominicaine	2018	39,90	14,70
Sainte-Lucie	2016	114,60	16,80
Saint-Kitts-et-Nevis	2018	108,80	13,90
Saint-Vincent-et-les Grenadines	2018	114,70	17,40
Trinité-et-Tobago		88,70	
Moyenne pour les Caraïbes		**92,28**	**17,19**
Moyenne pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes		**61,47**	**14,26**

Source: Calculs réalisés par les auteurs sur la base des *Profils tarifaires dans le monde 2017-2019*. On trouvera davantage de détails sur la source des données à l'adresse: https://www.wto.org/french/res_f/reser_f/tariff_profiles_f.htm. La gamme de produits retenue repose sur l'Annexe 1 de l'Accord sur l'agriculture.

***Tableau 4. Droits de douane appliqués par un certain nombre de membres de l'OMC – taux des droits consolidés (OMC) et taux effectivement appliqués aux NPF, en équivalent* ad valorem**

Pays	Année d'application du tarif NPF	Taux des droits consolidés	Taux appliqués aux NPF
Australie	2018	3,5	1,2
Canada	2018	15	15,9
Chine	2018	15,7	15,6
Corée du sud	2018	58	57
Inde	2018	113,1	38,8
Japon	2018	19,3	15,7
Union européenne	2018	12,8	12
Viet Nam	2018	18,80	16,5

Source: Calculs réalisés par les auteurs sur la base des *Profils tarifaires dans le monde 2018*. On trouvera davantage de détails sur la source des données à l'adresse: https://www.wto.org/french/res_f/reser_f/tariff_profiles_f.htm. La gamme de produits retenue repose sur l'Annexe 1 de l'Accord sur l'agriculture.

4.3 Politiques de soutien intérieur

27. La mesure dans laquelle les producteurs agricoles dépendent de l'appui du gouvernement varie grandement d'un pays à l'autre de la région. Pour la plupart des pays, l'estimation du soutien aux producteurs (ESP), exprimée en pourcentage des revenus agricoles bruts, est inférieure à la moyenne enregistrée dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à savoir 18 pour cent. Le soutien intérieur représente moins de 5 pour cent dans plusieurs pays, dont le Brésil, le Chili, le Guatemala, le Paraguay et l'Uruguay. L'Argentine présente un pourcentage négatif, ce qui implique que les producteurs nationaux sont de facto imposés par les politiques gouvernementales.

28. Les principales mesures adoptées en Amérique latine prennent la forme d'un soutien des prix du marché et des subventions aux intrants agricoles. Le Mexique fait exception à la règle, en assurant la moitié de son soutien sous la forme de versements directs aux agriculteurs. Les versements directs sont également utilisés au Brésil, au Chili et au Paraguay. Toutefois, le taux de soutien global aux producteurs est faible dans ces pays, ce qui révèle le caractère concurrentiel de l'agriculture[20].

V. Situation actuelle à l'OMC

29. Chacun s'accorde à reconnaître que l'OMC est garante de la transparence, de la prédictibilité et de l'ouverture du système commercial multilatéral, mais elle a de plus en plus de mal à exercer ses

[20] OCDE/FAO, 2019.

fonctions de base en raison de la réticence croissante manifestée récemment par certains de ses membres à approfondir les pourparlers commerciaux dans le cadre du Cycle de Doha, d'où l'impasse dans laquelle se trouve l'OMC, dans son rôle d'instance de négociation. Le retard mis par certains membres à remplir leurs obligations en matière de transparence, en rendant compte des subventions aux exportations et du soutien intérieur qu'ils accordent au secteur de l'agriculture, fait qu'il est difficile de déterminer si les règles imposées par l'OMC sont effectivement respectées[21]. En outre, certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes tardent à adresser leurs notifications, s'agissant en particulier des mesures de soutien intérieur. En 2017, en moyenne, seuls 31 pour cent des pays d'Amérique latine et des Caraïbes avaient rendu compte de leurs dépenses au titre de subventions.

30. Enfin, un blocage au sein de l'Organe de règlement des différends de l'OMC au sujet de la nomination de nouveaux membres de l'Organe d'appel de l'Organisation, certains membres ayant fait opposition à la nomination de juges, la réforme prétendument nécessaire étant susceptible selon eux d'affaiblir encore l'OMC, pourrait mettre en péril la fonction judiciaire exercée par celle-ci[22]. Au moment de l'établissement du présent document, certains pays avaient accepté de régler leurs différends au moyen d'un arbitrage ou de manière bilatérale et à l'intérieur d'un même groupe de pays.

5.1 La région de l'Amérique latine et des Caraïbes et l'utilisation du Mécanisme de règlement des différends

31. Le Mécanisme de règlement des différends de l'OMC est un pilier central du système commercial multilatéral, qui garantit les droits et les obligations de ses membres et en clarifie la nature[23]. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes utilisent fréquemment ce système: ils apparaissent en tant que plaignants dans 139 dossiers (24 pour cent) et en tant que défendeurs dans 99 autres (17 pour cent)[24].

32. Toutefois, la participation régionale à ce système est limitée à quelques pays seulement. Le Brésil, le Mexique, l'Argentine et le Chili occupent respectivement la première, la deuxième, la quatrième et la neuvième position parmi les 10 pays en développement ayant le plus fréquemment eu recours au Mécanisme de règlement des différends de l'OMC[25]. En particulier, le Brésil, le Mexique et l'Argentine sont à l'origine d'un plus grand nombre de dossiers traités par le Mécanisme de l'OMC que la Chine depuis qu'elle a rejoint l'Organisation en 2001 – sachant qu'il s'agit du principal exportateur de biens de la planète. En revanche, six pays de la région (Antigua-et-Barbuda, Cuba, El Salvador, Nicaragua, République dominicaine et Uruguay) n'ont engagé qu'une seule procédure chacun entre 1995 et 2019, et 14 pays – dont 9 font partie des Caraïbes – n'en ont engagé aucune[26]. Néanmoins, tous les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, à l'exception d'Antigua-et-Barbuda et d'Haïti, ont participé au règlement de différends en tant que tierces parties, ce qui démontre un intérêt substantiel pour nombre des différends dont l'OMC est saisie.

[21] Commission européenne, 2018.
[22] Déclaration des États-Unis sur la transparence du règlement des différends à l'OMC, 2019, Genève.
[23] OMC, 2004.
[24] La période considérée court du 1er janvier 1995 au 31 juillet 2019.
[25] Le Brésil, le Mexique, l'Argentine et le Chili représentent respectivement 23 pour cent, 18 pour cent, 15 pour cent et 7 pour cent des dossiers dans lesquels un pays de la région est cité en qualité de plaignant et 16 pour cent, 15 pour cent, 22 pour cent et 13 pour cent des dossiers dans lesquels un pays de la région est cité en qualité de défendeur.
[26] Herreros et García-Millán, 2015. OMC, 2019b.

VI. Intégration régionale en Amérique latine et aux Caraïbes

6.1 Accords commerciaux régionaux

33. Au fil des années, la plupart des pays progressent sur la voie de la conclusion d'accords commerciaux, tant dans le cadre multilatéral de l'OMC que sur le plan régional[27]. Depuis l'établissement de l'OMC, et parallèlement aux négociations sur le commerce multilatéral, le nombre d'accords commerciaux régionaux (ACR) notifiés à l'OMC a augmenté, passant de quelque 50 à 304 actuellement en vigueur[28].

34. L'une des principales raisons qui expliquent le développement des ACR est la suivante: en limitant le nombre de parties impliquées et en se concentrant sur leurs intérêts stratégiques, il est possible de conclure des accords plus rapidement et on parvient ainsi généralement à une plus grande intégration commerciale et économique que ne l'autoriseraient les règles multilatérales de l'OMC, notamment lorsque des enjeux délicats touchant la réglementation entrent en ligne de compte[29].

6.2 La libéralisation du commerce agricole grâce aux ACR

35. Le commerce agricole, y compris intrarégional, est une source potentielle de gains d'efficience et de croissance[30]. Il peut jouer un rôle clé en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et aider les pays à s'adapter aux perturbations de l'approvisionnement liées aux changements climatiques en facilitant le transfert de denrées alimentaires depuis les régions enregistrant un excédent vers celles qui connaissent un déficit, ce qui a pour effet de stabiliser les marchés et les prix des produits alimentaires[31].

36. En outre, le fait de se tourner vers de nouveaux marchés, y compris intrarégionaux, entraîne une diversification des exportations et des partenaires commerciaux, ce qui est susceptible de réduire en partie la dépendance vis-à-vis des échanges commerciaux et la vulnérabilité qu'elle suscite, comme on l'a vu plus haut. Les ACR peuvent conduire à la mise en place de nouveaux flux grâce à la libéralisation des marchés entre les parties et faciliter la satisfaction des besoins des groupes vulnérables, par exemple en stimulant la productivité et les revenus des petits exploitants et en devenant un moteur de la réduction de la pauvreté, de politiques d'emploi favorables aux pauvres et de transformations structurelles. C'est particulièrement pertinent pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, où l'économie repose essentiellement sur le secteur de l'agriculture.

37. Des progrès ont été enregistrés dans la région pour ce qui est de la libéralisation des échanges intrarégionaux, ce qui stimule les flux commerciaux[32]. Parallèlement à un certain nombre d'accords commerciaux bilatéraux, les pays de la région ont créé quatre unions douanières: 1) MERCOSUR; 2) Communauté des Caraïbes (CARICOM); 3) Marché commun d'Amérique centrale (CACM); et 4) Communauté andine[33]. Ces groupes ont notablement évolué vers la libéralisation des processus gouvernant les droits de douane applicables au commerce des produits alimentaires[34]. Des efforts similaires sont observés pour ce qui est des mesures non tarifaires. À cet égard, des cadres institutionnels solides existent au sein de ces unions douanières, comme dans le cas de la CARICOM, ou d'autres organes sous-régionaux, comme l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux.

---

[27] Les ACR sont des «accords commerciaux de caractère mutuellement préférentiel». Ils incluent des accords de libre-échange bilatéraux, régionaux ou interrégionaux, les unions économiques, les unions douanières et les marchés communs (OMC, 2006).
[28] OMC, 2020c.
[29] CNUCED, 2014a.
[30] Bown, Lederman, Pienknagura et Robertson, 2017.
[31] FAO. 2018. *La situation des marchés des produits agricoles 2018: commerce agricole, changement climatique et sécurité alimentaire*. Rome.
[32] CNUCED, 2014b.
[33] Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), 2019.
[34] Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), 2016.

38. Toutefois, rares sont les accords commerciaux ou axés sur l'intégration dont la portée est intrarégionale[35]. On peut citer la Communauté andine, l'Alliance du Pacifique, la CARICOM, le CACM, le MERCOSUR et l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI)[36]. La libéralisation du commerce intrarégional dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et dans ses sous-régions demeure très limitée, comme indiqué à la figure 5 ci-après.

39. En revanche, aucun ACR n'est en place entre la CARICOM et le Mexique, ou entre le MERCOSUR et le CACM ou la CARICOM; dans le cas de l'ALADI, la couverture et le degré de l'accès préférentiel varient d'un pays à l'autre.

40. Ce sont là quelques exemples d'un écheveau d'accords commerciaux régionaux, en conséquence desquels divers tarifs, règles et arrangements institutionnels s'appliquent en même temps, avec des répercussions sur les préférences commerciales et les flux d'échanges[37]. Un cadre aussi fragmenté, auquel s'ajoutent des régimes qui se recoupent, se traduit parfois par une absence de transparence qui est une source d'incertitudes. Cela peut constituer une préoccupation pour les pays les moins avancés de la région, en particulier ceux dont les exportations se concentrent sur une gamme limitée de produits, destinés à un nombre réduit de partenaires commerciaux. Cela expose également les pays les plus vulnérables, qui ne participent pas aux ACR de premier plan, à un risque de marginalisation.

41. Sur la base de l'analyse des similitudes et des complémentarités en matière d'exportations (présentée à la section III ci-dessus), il est possible d'envisager les moyens de réduire la dépendance vis-à-vis d'un ensemble réduit de marchés ou d'origines des importations en renforçant l'intégration entre diverses communautés sous-régionales au sein de la région, ce qui permettrait d'exploiter les complémentarités sans accroître la concurrence entre elles. De plus, on s'est principalement intéressé dans la présente section au commerce intrarégional, mais il existe des groupes de pays similaires à l'extérieur de la région, avec lesquels des pays ou blocs sous-régionaux pourraient s'entendre pour tirer profit d'une plus grande intégration et de degrés de concurrence relativement peu élevés.

[35] CELAC, 2016.
[36] L'ALADI n'est pas un ACR à proprement parler, mais plutôt une organisation intergouvernementale qui encourage l'intégration économique dans la région, avec pour objectif ultime d'établir un marché commun latino-américain (ALADI, 2019).
[37] FAO, 2017b.

Figure 5. Accords commerciaux régionaux conclus au sein de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, tels que notifiés à l'OMC

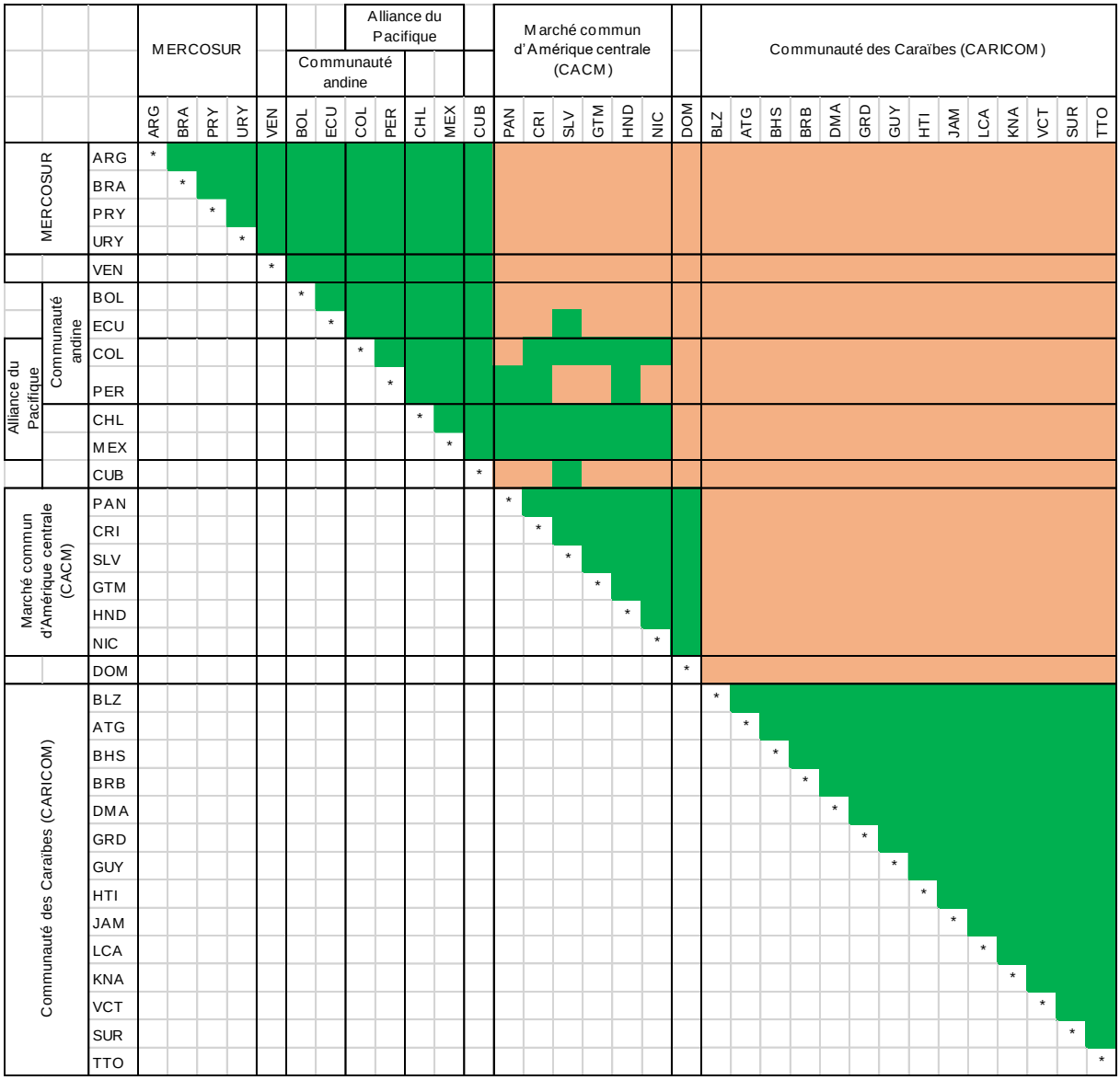

Note: La couleur verte indique qu'un ACR existe entre blocs et pays; la couleur orange indique qu'il n'a pas été conclu d'ACR.

Source: Établi à l'aide de données de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC, 2016) et sur la base des ACR notifiés à l'OMC (liste disponible à l'adresse: http://rtais.wto.org/, cité le 19 août 2019).

VII. Conclusions

42. Le commerce agricole joue un rôle fondamental dans la plupart des pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Toutefois, son importance s'accompagne de certaines formes de dépendance et de vulnérabilité dont les effets se font sentir bien au-delà des limites étroites du secteur agricole. Nombre de pays s'en remettent fortement à l'agriculture pour leurs recettes d'exportation; certains sont tributaires de tel ou tel marché, voire de tel ou tel produit. On observe également des formes de dépendance pour ce qui est des importations. Quelques pays de la région, principalement dans les Caraïbes, consacrent une large part de leurs recettes d'exportation au financement

d'importations de produits alimentaires et agricoles. Ces formes de dépendance rendent tous les pays de la région ou presque fortement vulnérables à des chocs spécifiques, qui peuvent aller de la crise économique actuelle due à la covid-19 à des revirements politiques abrupts, en passant par des facteurs climatiques.

43. Au niveau international, chacun s'accorde à reconnaître, de longue date, l'importance du rôle joué par l'OMC pour assurer le bon fonctionnement des marchés internationaux. C'est particulièrement important pour les pays de la région dont l'économie repose sur les exportations et qui dépendent du bon fonctionnement des marchés mondiaux pour vendre leurs produits. Si la prééminence de l'OMC venait à décliner ou si le cadre réglementaire qu'elle incarne venait à se détériorer, cela aurait inévitablement pour effet d'intensifier la vulnérabilité de nombre des exportateurs agricoles de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le processus de négociation engagé sous l'égide de l'OMC est quasiment à l'arrêt, aussi plusieurs pays, partout dans le monde, axent-ils désormais la libéralisation de leur économie sur des approches régionales et bilatérales, plutôt que multilatérales. La pandémie de covid-19 a également révélé combien le commerce intrarégional était vital, surtout pour des produits tels que les denrées alimentaires périssables. Il est probable que les pays de la région vont poursuivre sur cette voie en favorisant l'intégration commerciale intrarégionale et en concluant de nouveaux ACR. Cette réorientation de l'intégration, d'une approche multilatérale vers une approche régionale, est porteuse de nouvelles possibilités, mais pourrait aussi poser des problèmes inédits s'agissant en particulier d'exportateurs de grande envergure déjà intégrés dans les marchés agricoles mondiaux.

44. Comme indiqué plus haut, le commerce intrarégional présente des avantages que les exportateurs internationaux de grande envergure pourraient eux aussi exploiter. La poursuite de l'intégration régionale est propre à stimuler le commerce intrarégional. Idéalement, pour éviter que ne se complexifie encore l'écheveau d'accords commerciaux régionaux, il faudrait agir de manière plus stratégique et coordonnée. Les acteurs dominants disposent sans doute de moyens et d'une flexibilité plus importants pour maîtriser de tels accords, mais les pays plus modestes risquent d'être plus exposés aux effets du déplacement et de la distorsion des courants commerciaux[38].

45. La promotion de l'intensification de l'intégration régionale en Amérique latine et aux Caraïbes est riche de promesses: celle d'une expansion réelle du marché agroalimentaire et celle de l'instauration de relations commerciales plus rationnelles[39]. Ce processus pourrait également ouvrir la voie à une plus grande inclusion des entreprises et des producteurs de petite et de moyenne taille, comme les exploitations familiales, les femmes des milieux ruraux et d'autres acteurs se trouvant en position défavorable pour accéder aux marchés. Sur la base d'un cadre régional plus intégré, le rôle de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes dans les instances de négociation internationales pourrait se trouver renforcé[40].

7.1 Appui apporté par la FAO aux Membres

46. L'appui apporté par la FAO a pour objectif de promouvoir la transparence des marchés alimentaires et agricoles ainsi que des échanges commerciaux destinés à assurer la sécurité alimentaire mondiale. Pour ce faire, l'Organisation: 1) communique des informations et des analyses; 2) appuie le renforcement des capacités; et 3) facilite la planification et l'organisation de réunions-débats. Dans ce domaine important, les principales fonctions de la FAO sont les suivantes:

a) Promouvoir la transparence des marchés grâce à la réalisation d'analyses et d'études consacrées aux marchés alimentaires et agricoles mondiaux et régionaux et à la publication régulière de rapports (*Perspectives de l'alimentation*, *Perspectives de récoltes et situation alimentaire*, *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO*, etc.).

[38] IICA, 2018; FAO, 2017b.
[39] CELAC, 2016.
[40] IICA, 2018.

b) Assembler, tenir à jour, analyser et diffuser des données et des informations relatives aux marchés alimentaires et agricoles, notamment sur la production, les utilisations, les échanges et les prix, par l'entremise de plateformes institutionnelles comme le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR).

c) Promouvoir le dialogue public-privé au sujet de l'amélioration de la gouvernance des marchés et des échanges agricoles internationaux.

d) Fournir une assistance technique en ce qui concerne les questions normatives liées au commerce international (Secrétariat et commissions ou instances chargées de la protection des plantes et des animaux, de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments, de la résistance antimicrobienne, des normes internationales [Codex Alimentarius]).

e) Appuyer le développement des capacités institutionnelles aux fins de la réduction de la dépendance et de la vulnérabilité vis-à-vis du commerce, notamment au moyen de la formation d'organisations et de coopératives de producteurs, l'amélioration de la compétitivité et de la productivité et la mise en œuvre des stratégies visant à réduire le coût des transactions effectuées sur les marchés internationaux.

f) Fournir des avis au sujet de stratégies visant à adapter les structures commerciales existantes aux besoins en matière de politiques commerciales (à mettre en lien avec l'agriculture).

g) Mener des activités de renforcement des capacités au bénéfice des exploitations agricoles familiales et des petites et moyennes entreprises en milieu rural pour qu'elles accèdent aux flux d'échanges internationaux.

h) Promouvoir des initiatives commerciales pour stimuler l'accès aux marchés et l'internationalisation des exploitations agricoles familiales et des petites et moyennes entreprises rurales.